



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Samedi 16 Novembre 2013

Ville de Locronan
Kêr Lokorn





La réforme des rythmes scolaires

- La loi de [programmation et de refondation de l'école](#) de la République du 8 juillet 2013
- Organisation du temps scolaire plus [respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos](#) des enfants afin d'améliorer les résultats scolaires :
 - ✓ Deux moments difficiles pour l'enfant : [début de matinée et début d'après-midi](#)
 - ✓ L'activité intellectuelle et [la vigilance des enfant s'abaissent](#) après le déjeuner
 - ✓ Pic de [concentration](#) atteint [vers 15h00](#)
- En France, les journées scolaires sont moins nombreuses que dans d'autres pays européens : [144 jours/an](#) contre 187 jours en moyenne
- [4 jours/semaine](#) pendant 36 semaines



La réforme des rythmes scolaires comprend deux volets :

- La réorganisation de la semaine scolaire
- L'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)



La réorganisation de la semaine scolaire

Les principes de la réforme :

- Une semaine scolaire de 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- 24 heures d'enseignements / semaine durant 36 semaines
- Une journée d'enseignement de 5h30 et une demi-journée de 3h30 maximum
- Une pause méridienne d'au moins 1h30



La réorganisation de la semaine scolaire

Les possibilités de dérogation :

- Choix du samedi matin au lieu du mercredi matin
- Allongement de la journée ou de la demi-journée

Ces dérogations doivent être justifiées par la mise en place d'un **Projet Educatif Territorial** et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.



La réorganisation de la semaine scolaire

La réforme, c'est aussi :

- Des **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** qui viennent compléter les 24h d'enseignement (**36h/an**) :
- Chaque enseignant prendra en charge tout ou un groupe d'élèves pendant **1h/semaine** pour :
 - L'aide aux élèves en difficultés
 - L'accompagnement du travail personnel des élèves
 - Une activité prévue par le projet d'école
- Les APC ne peuvent **pas** se faire **pendant la pause méridienne**



Le Projet Educatif Territorial

Le rôle du Maire est de mettre en œuvre les rythmes scolaires dans le cadre légal, décidé par la DASEN, après avis du conseil d'école et de l'IEN (sur proposition du Maire)

- Il porte sur :
 - les heures d'entrée et de sortie de l'école
 - l'amplitude de la journée de classe
 - la durée de la pause méridienne
 - les modalités d'articulations des temps d'enseignement et des temps périscolaires



Le calendrier...

- Un projet doit être adressé à la DASEN avant le 22 novembre
- Cet avant-projet devra contenir les grandes lignes de la nouvelle organisation :
 - Les horaires retenues
 - Les objectifs



Le Projet Educatif Territorial

- La mise en place de Temps d'Activités Péri-scolaire (TAP)
3h/semaine
- Ils sont facultatifs
- Ils sont mis en place à l'initiative de la mairie
- Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...



Le calendrier...

- Le groupe de travail composé d'élus, des enseignants, des parents du conseil d'école, du personnel, d'une représentante de la CAF et de l'inspecteur de l'Education Nationale, s'est réuni deux fois.
- Le maire et la secrétaire générale ont participé à plusieurs réunions avec la DASEN, le CDG...
- Une réunion avec les communes de Quimper Communauté a eu lieu le vendredi 8 novembre afin de débattre de l'accueil de loisirs (notamment par Plogonnec fortement impacté). Un questionnaire sur les besoins du mercredi après midi sera distribué à l'ensemble des parents.



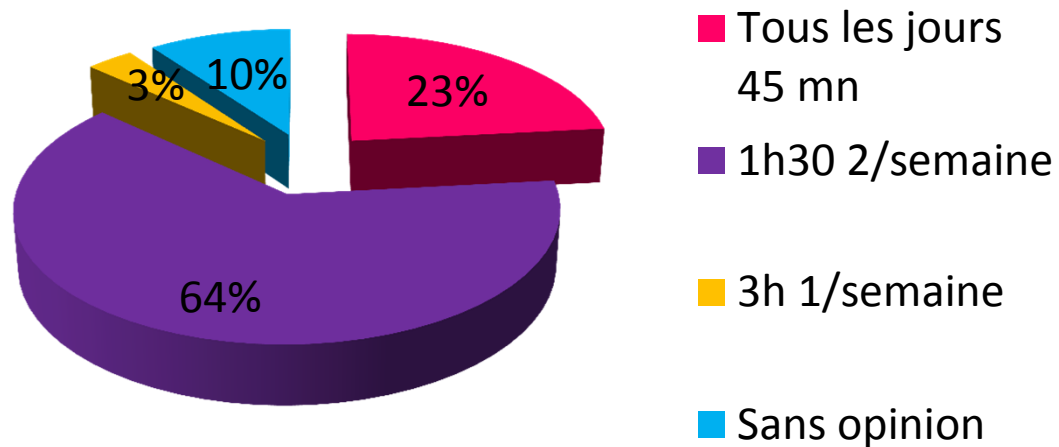
L'avis des parents...

- Un questionnaire a été distribué afin de connaître la position des parents d'élèves sur la mise en place des TAP

= 34 familles ont répondu sur les 41 concernées

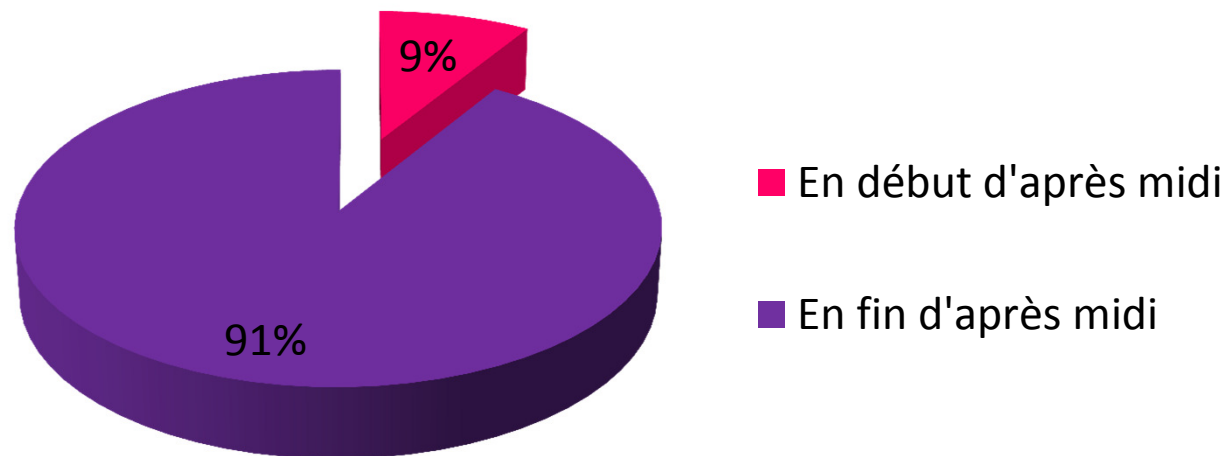
L'avis des parents...

- A quelle fréquence voyez vous l'organisation des Temps d'Activités Péri-scolaires ?



L'avis des parents...

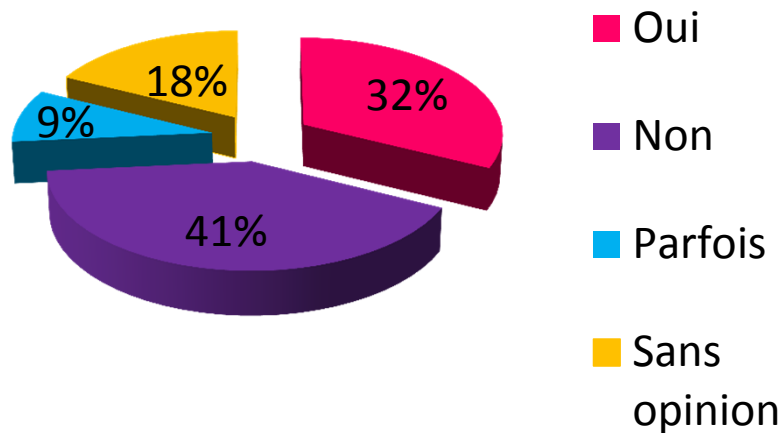
- A quel moment de la journée les placeriez-vous ?



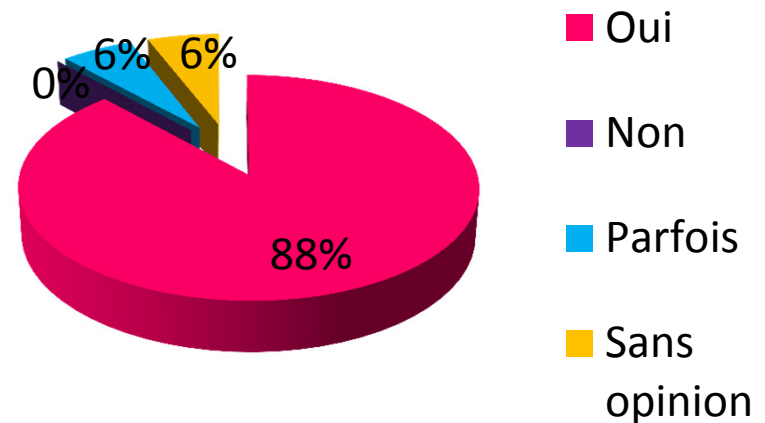
L'avis des parents...

- Vos enfants participeront-ils aux TAP ?

SI TAP après déjeuner

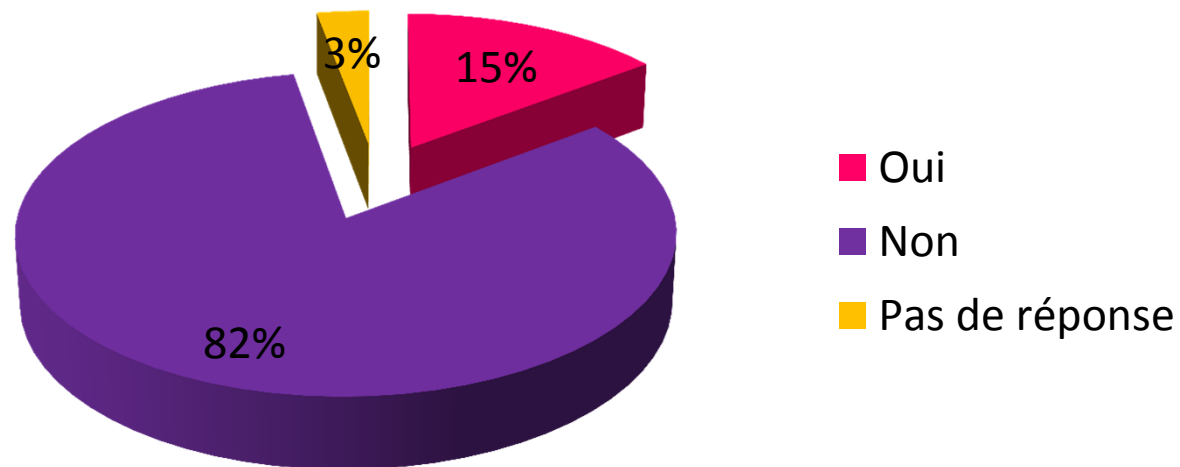


Si TAP en fin d'après midi



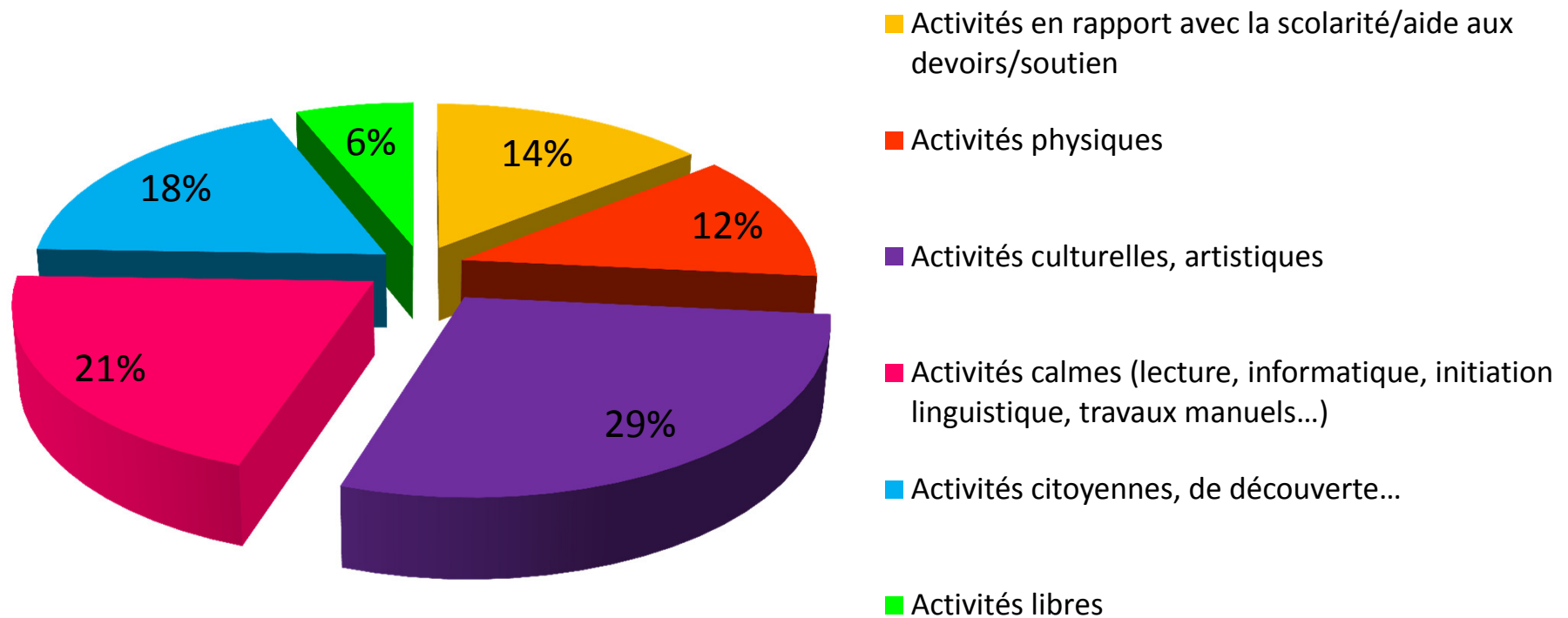
L'avis des parents...

- Si la classe se termine avant 16h30, aurez vous la possibilité de venir chercher vos enfants ?



L'avis des parents...

- Quelles attentes vis-à-vis du contenu des TAP ?





Les organisations possibles...

Plusieurs types d'organisations sont possibles. Les TAP :

- $\frac{3}{4}$ d'heure tous les jours en fin d'après midi
- $\frac{3}{4}$ d'heure tous les jours après la pause méridienne
- 1h30, 2 fois par semaine en fin d'après midi
- 1h30, 2 fois par semaine après la pause méridienne
- 1h00 après la pause méridienne 3 fois par semaine + 1h00 d'APC
- 1h00 en fin d'après midi 3 fois par semaine + 1h00 d'APC
- Et bien d'autres possibilités encore...

La semaine actuelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45	Enseignement 3h00 Récré	Enseignement 3h00 Récré	Accueil	Enseignement 3h00 Récré	Enseignement 3h00 Récré
11h45	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h45	Enseignement Récré 3h00	Enseignement Récré 3h00	de	Enseignement Récré 3h00	Enseignement Récré 3h00
16h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00					

NB : Les temps de récréation se déroulent sur le temps d'enseignement (sauf celle de la pause méridienne).

Elémentaire ¼ d'heure matin et après midi

Maternelle : ½ heure matin et après midi

Vers 11h le matin et 15h30 l'après midi.

Organisation retenue...

1h00/jour en fin d'après midi + APC 1h

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
10h45	Récré	Récré	Récré	Récré	Récré
11h15	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Déjeuner	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45	Enseignement	Enseignement	Accueil	Enseignement	Enseignement
15h15	Récré	Récré		Récré	Récré
15h45	TAP	APC ou garderie	de	TAP	TAP
16h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00					

Avantages

Rythme régulier

Possibilité de journée plus courte

Temps de préparation des activités pendant la récréation

Inconvénients

Pas d'enseignement pour les PS et MS l'après midi

Pas de relation parents/enseignants le soir



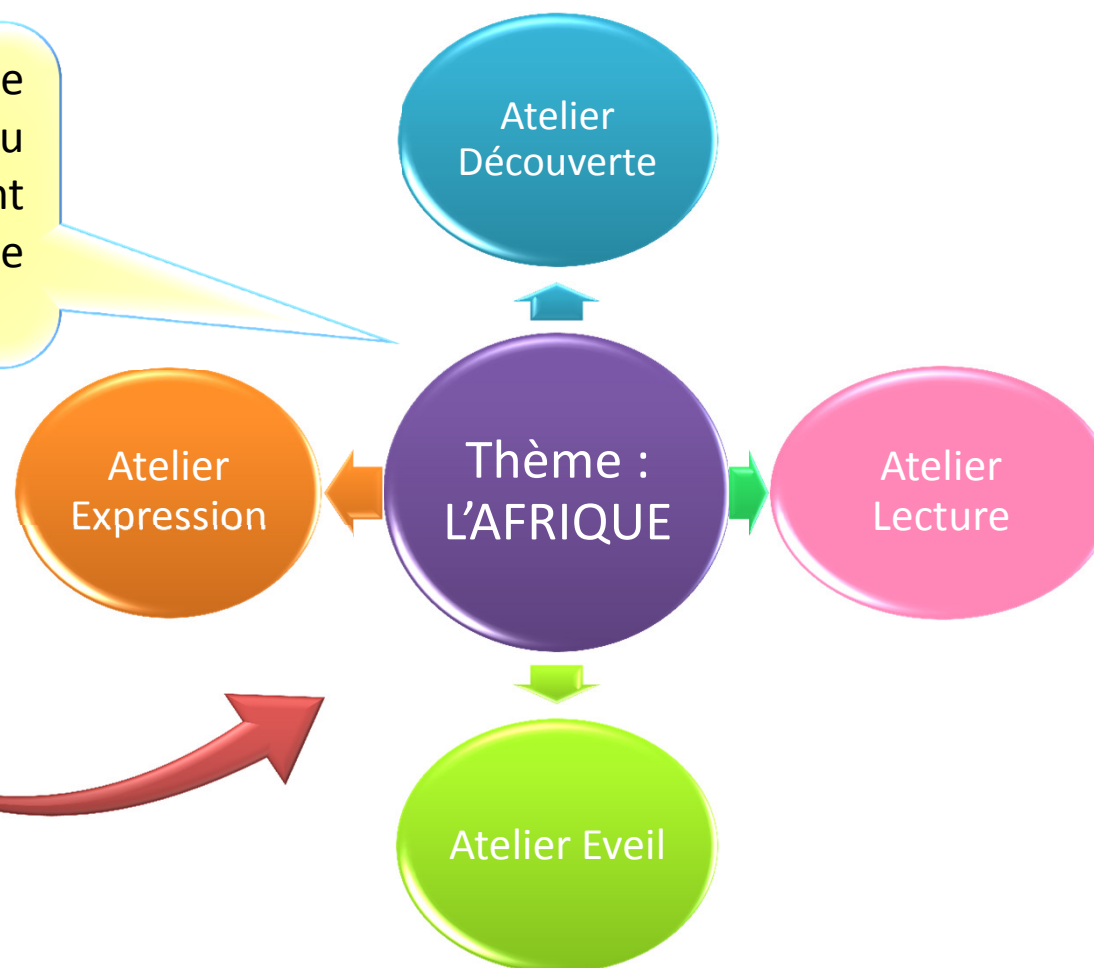
L'avant projet ...

- Cette élaboration du PEDT doit se faire en gardant comme intérêt premier le respect du rythme de l'enfant.
- Les TAP ne sont pas une fin en soi. Ces temps périscolaires ne doivent en aucun cas se substituer aux activités extra scolaires des enfants.
- La municipalité souhaite monter un projet global avec un objectif principal pour l'année scolaire, un thème général puis des sous thèmes par période (de vacances à vacances par exemple).

Exemple de thème ...

« Le développement de l'imaginaire de l'enfant à partir du livre »

1 livre correspond à une semaine d'activités (ou plus) : les ateliers sont développés à partir de ce livre choisi...



Partenariat possible avec bibliothèque, association de danse, conteur, musique ...



La mise en place...

- Le choix de l'emploi du temps étant maintenant dessiné, la municipalité va devoir travailler sur sa mise en place notamment en terme de moyens
- 4 agents impactés directement :
 - Réorganisation des emplois du temps
 - Augmentation des temps de garderie (mercredi matin et à midi)
- Pour information, coût horaire d'un agent = 15 € brut :
 - 4 agents minimum pour les TAP soit 8 640 €
 - 1 agent pour la garderie du mercredi matin soit 675 €
 - 2 agents de surveillance de cour le mercredi midi jusqu'à 12h30 (?) soit 540 €= soit un total de **160 € / enfant /an** (60 enfants en moyenne)
- A cela, s'ajoutent les coûts des intervenants, du matériel...
- Mais se déduisent **50 €/enfant/an** d'aide du fonds d'amorçage **la 1^{ère} année !**



Questions / Débats ...

13 parents étaient présents à cette présentation.

Les parents sont contents de l'organisation proposée par la mairie. Ils sont d'accord sur le fait que cette régularité dans les journées sera meilleure pour le rythme de l'enfant (contrairement à ce qu'ils avaient demandé au départ à savoir 2 fois 1h30).

Le thème donné en exemple semble, dans le principe et sur le fonds, correspondre à leurs attentes vis-à-vis des TAP.

La mairie va donc continuer l'élaboration du PEDT en ce sens.

Merci de votre participation...